



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LPM ANNÉE **3**
PROJET DE LOI
DE FINANCES

BUDGET DU MINISTÈRE DES ARMÉES
ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE
ET LIENS AVEC LA NATION
2021

MISSION ANCIENS COMBATTANTS - 10 POINTS CLÉS

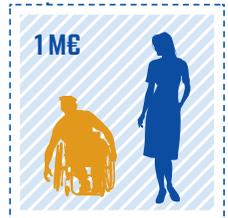


01

Budget 2021 : 2 Md€ pour le monde combattant, la mémoire et le lien entre la Nation et son armée, en 2021, dont 851 M€ de pensions militaires d'invalidité et 645 M€ au titre de la retraite du combattant

02

Conjoints survivants : extension du nombre de conjoints survivants de grands invalides de guerre pouvant bénéficier d'une majoration de pension de réversion, soit près de 5 300 euros de plus pour 200 bénéficiaires, pour un coût de 1 M€



30 M€

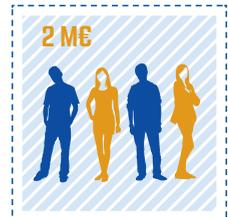


03

Demi-part fiscale : mise en œuvre de la mesure d'extension de la demi-part fiscale en faveur des conjoints survivants de grands invalides de guerre pour 30 M€ à partir du 1^{er} janvier 2021

04

Jeunes : montée en puissance et extension du dispositif de revalorisation des chèques de transport pour la participation aux journées défense et citoyenneté, soit 2 M€ en 2021



56 M€



05

Office national des anciens combattants et victimes de guerre : une subvention de fonctionnement de 56 M€ permettant la mise en œuvre du contrat d'objectifs, de performance et de modernisation 2020-2025, dont 2,5 M€ au titre de l'entretien des nécropoles et des hauts lieux de mémoire

2021, LPM ANNÉE 3

25 M€



06

Action sociale : 25 M€ en faveur des ressortissants du monde combattant les plus vulnérables et les plus démunis

07

Harkis : un budget prévisionnel de 7 M€ pour le Fonds de solidarité dédié aux enfants d'anciens combattants harkis ayant séjourné en camps et hameaux

7 M€



16 M€



8

Institution nationale des Invalides : un budget de 16 M€ au titre de sa subvention de fonctionnement et la poursuite des travaux de modernisation de ses infrastructures

09

Point PMI : lancement en 2020 d'une commission État-Parlement-Associations sur l'évolution du point « pensions militaires d'invalidité »



18 M€



10

Mémoire : près de 18 M€ pour la politique de mémoire, auxquels s'ajoutent 2,5 M€ intégrés à la subvention versée à l'ONACVG, soit plus de 20 M€ au profit de notre patrimoine mémoriel

www.defense.gouv.fr

